L’HINDOUISME (PARTIE 3 DE 4) : LE STATUT DE LA FEMME AU SEIN DE L’HINDOUISME

Évaluation: **3.0**

Description: Une comparaison des droits de la femme dans l’hindouisme et en islam.

Catégorie: Articles Religion comparée Hinduismus

par: Aisha Stacey (© 2014 IslamReligion.com)
Publié le: 06 Oct 2014
Dernière mise à jour le: 06 Oct 2014

L’hindouisme[1] est la troisième plus importante religion, dans le monde, avec 950 millions de fidèles. Bien que les hindous vivent principalement en Inde et au Népal, on en retrouve également un peu partout dans le monde. Tel que mentionné dans les deux articles précédents, l’hindouisme et l’islam peuvent être considérés comme des opposés. Deux des croyances fondamentales de l’hindouisme sont totalement opposées aux croyances de base de l’islam. Les musulmans n’adorent qu’un seul et unique Dieu et n’adorent jamais d’idoles, de statues ou de représentations de Dieu. Les hindous, pour leur part, vénèrent de nombreuses divinités.

En islam, nous croyons que nous n’avons qu’une seule vie, à la fin de laquelle nous serons jugés sur la base de nos actions. Les hindous, eux, croient en la réincarnation et en la transmigration des âmes, sujets que nous avons discutés dans les deux premiers articles. Dans cet article, nous parlerons du statut de la femme au sein de l’hindouisme et le comparerons aux enseignements de l’islam sur le sujet.

Les femmes, en Inde, sont victimes de nombreuses injustices sociales et leur statut est à peu près le même aux quatre coins du pays. Il est important de souligner que plus de 80% des Indiens sont de religion hindoue et que la majorité des comportements discriminatoires envers les femmes sont attribués à des pratiques hindoues. Les femmes indiennes occupent les premiers rangs des statistiques mondiales en ce qui a trait à la prostitution, au meurtre, à la négligence et à l’abus des jeunes filles, au nombre d’entre elles vendues à l’esclavage, au SIDA et à la pauvreté extrême.

L’infanticide, i.e. le meurtre d’un enfant immédiatement après sa naissance, est une pratique qui existe, en Inde, depuis des siècles. En 1834, un rapport déterminait que « dans certains villages, il n’y avait aucun bébé de sexe féminin. Et dans un total de trente autres villages, il y avait 343 garçons pour 54 filles. » Cent cinquante ans plus

tard, le meurtre de bébés de sexe féminin a été « simplifié ». Dans un article de 2007, l'agence Reuters rapportait le nombre élevé de foeticides féminins (qui consiste à avorter un fœtus femelle) en Inde. Selon l'UNICEF, « un rapport de 1984 sur les avortements suivant une échographie visant à déterminer le sexe du fœtus, à Mumbay, avait déterminé que 7999 des 8000 fœtus avortés étaient de sexe féminin. »

Reuters rapporte également que « près de 10 millions de fillettes ont été tuées, par leurs parents, au cours des 20 dernières années. L'infanticide et le foeticide femelles, bien qu'illégaux, ont toujours cours. » Un sondage gouvernemental, mené en 2006, révélait que 45% étaient mariées, souvent de force, avant l'âge légal de 18 ans. Le taux d'alphabétisme chez les femmes, en Inde, en 2004, était de 47.8%, comparativement à 73.4% chez les hommes. Comment expliquer que l'hindouisme permette une si grande discrimination contre plus de la moitié de la population d'un pays?

Certains prétendent que les écritures hindoues permettent de telles pratiques. Cette obsession avec les garçons remonte à l'époque du Atharva Veda, dans lequel il était écrit : « Que la fille naisse ailleurs. Et que le fils naisse ici. » Les hindous croient pourtant que la vie est sacrée, qu'elle doit être honorée et aimée, et qu'ils doivent pratiquer la non-violence. Bien que cela puisse sembler quelque peu illogique, il faut se rappeler que l'hindouisme est un mélange de pratiques religieuses et culturelles. D'un côté, l'hindouisme encourage les rituels religieux en faveur des femmes et, d'un autre côté, les femmes n'ont droit à aucune dernière volonté avant leur mort ni à une partie de l'héritage familial. Dans une lettre envoyée à un quotidien indien, en 2002, une femme tente d'expliquer l'augmentation importante de foeticides dans son pays :

En Inde, marier sa fille est très coûteux, tandis que le garçon, lors de son mariage, ramène à la maison son épouse et une dot. Aussi, la loi indienne stipule que seul le FILS peut allumer le bûcher funéraire de sa mère et de son père. Nous savons tous à quel point il coûte cher de marier sa fille, tandis que marier son fils ramène à la maison l'investissement initial sur le fils, fait depuis sa naissance. Cela est une réalité et, tant et aussi longtemps que ce problème ne sera pas dénoncé, le foeticide femelle continuera.

Les bébés mâles sont désirés, tandis que les bébés femelles sont méprisés. En Arabie, avant la venue du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) et de l'islam, les filles nouvellement nées étaient enterrées vivantes. Il s'agissait d'une pratique liée à l'ignorance et le Prophète a maintes fois rappelé, sans réserve aucune, que les filles étaient des bénédictions et que les élever et en faire de pieuses croyantes était une source de grande rétribution. Dans le Coran, Dieu dénonce clairement ceux qui méprisent les filles :

« Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit et une colère profonde l'envahit. Il se cache des gens à cause du malheur qu'on lui a annoncé, (et il se demande) s'il doit la garder, malgré la honte, ou s'il doit l'ensevelir sous terre! Quel piètre jugement que le leur! » (Coran 16:58-59)

Plusieurs hadiths du prophète Mohammed démontrent clairement qu'élever des filles est une source de bonheur dans ce monde et de félicité dans l'au-delà. Son épouse Aisha a rapporté certaines histoires à ce sujet. Elle raconte, entre autres :

« Un jour, une femme, accompagnée de ses deux filles, est venue me voir pour me demander la charité. Je n'avais rien d'autre à lui offrir qu'une datte, alors elle la prit et la sépara en deux, puis en donna une moitié à chacune de ses filles; elle n'en mangea pas elle-même. Puis, elle se retourna et elles s'en allèrent. Lorsque le Prophète revint à la maison, je lui rapportai la chose. Il me dit : « Quiconque élève des filles et les traite avec générosité (bienveillance), ses filles lui serviront de bouclier contre le feu de l'Enfer. »[2]

« Chaque fois qu'un enfant naissait, au sein de la communauté, Aisha se faisait un point d'honneur de ne jamais demander si c'était un garçon ou une fille. Elle demandait plutôt : « L'enfant est-il en bonne santé? » Si on lui répondait par l'affirmative, elle disait : « Louanges à Dieu, Seigneur des mondes. »

Un des grands problèmes sociaux, chez les hindous, est la pratique voulant que la famille de la fille paie une dot à la famille du futur mari. Bien que cette pratique fût officiellement rendue illégale en 1961, elle demeure encore très répandue.

L'islam reconnaît les pressions subies par ceux qui doivent payer ce genre de dot et c'est pourquoi cette pratique n'existe pas chez les musulmans. En islam, le mari doit payer un *mahr* à sa future épouse. Le *mahr* peut se donner sous forme d'argent, de cadeau ou de propriété et il revient entièrement à l'épouse, qui en dispose totalement à sa guise. Il symbolise son indépendance financière et démontre la volonté du mari de prendre à sa charge toutes les dépenses du ménage.

Comme vous pouvez le constater, avec ces deux exemples, le statut de la femme, en islam, est très différent de celui de la femme au sein de l'hindouisme. Tandis que l'hindouisme prétend honorer la femme, c'est pourtant le gouvernement indien qui se voit dans l'obligation de légiférer pour interdire des pratiques totalement discriminatoire à son endroit. De son côté, l'islam garantit le respect de la femme à même ses textes sacrés.

Note de bas de page:

[1] Mis à part certaines citations, la majorité des informations sur l'hindouisme que vous trouverez dans cet article proviennent des sites suivants: (http://www.bbc.co.uk/religion/religions/hinduism/ataglance/glance.shtml) (https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2122.html) (http://www.religioustolerance.org/hinduism4.htm). (www.religiousconsultation.org) (www.sanatana-dharma.tripod.com) (www.religionfacts.com)

[2] *Sahih Al-Boukhari*

L'adresse web de cet article:

https://www.islamreligion.com/fr/articles/4458/l-hindouisme-partie-3-de-4

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.